



Bonjour à tous,

Reçu ce matin ce petit message de mise au point de Mr. Delime, au nom de notre administration de tutelle.

Les textes publiés au journal officiel du 27 juin 2009 ne sont donc que les premiers en ce qui concerne les changements d'affectation des bandes de fréquences.

Il en manque encore pour que tout soit totalement finalisé.

Donc désolé si ces premiers textes nous avaient laissé espérer, c'est donc en bonne voie mais il nous faut encore attendre.

73's de Jean-Pierre F6BIG

f6big[at]ref-union[dot]org

Responsable bulletin F8REF

> Message du 29/06/09 08:25

> De : "Claude-Robert DELIME"

> A : f6big[at]ref-union[dot]org

> Copie à : F6ioc[at]ref-union[dot]org

> Objet : radioamateur

>

> Pour information, car j'ai 36... messages sur le sujet !...

> Cordialement

> Bonjour,

> Pour répondre rapidement à votre question, la publication de la modification du TNRBF n'attribue pas

juridiquement la bande 7,1/7,2 aux radioamateurs. En effet, Juridiquement celle-ci doit être affectée aux

services d'amateur par une décision de l'ARCEP, décision qui doit être homologuée par un arrêté du

ministre et ensuite publiée au JO. La procédure vous semble probablement lourde, mais il s'agit des

dispositions prévues par le Code des postes et des communications électroniques.

> Cordialement